

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 1641)

Adopté

N° CD66

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Givernet, rapporteure

-----

### ARTICLE 36

Substituer à l'alinéa 6 les deux alinéas suivants :

« 4° Aux quatrième et cinquième alinéas, les mots : « Ville de Paris » sont remplacés par les mots : « collectivité ou l'établissement public en charge de l'assainissement » ;

« 4° *bis* Au sixième alinéa, les mots : « Ville de Paris » sont remplacés par les mots : « collectivité ou de l'établissement public en charge de l'assainissement ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.